

-----  
**ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST**

*COMPOSE DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE,  
NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE*

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU MARCHE RELATIF A UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE  
POUR LES AMÉNAGEMENTS PROVISOIRES DES ABORDS DE LA PLACE DE LA FUTURE  
GARE DE CLICHY/MONFERMEIL**

**Administration Générale - Décision 2016-03**

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire a pris acte des compétences dont dispose le Président et décide de lui déléguer une partie de ses attributions,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

Vu la consultation effectuée auprès de 3 entreprises, ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements provisoires des abords de la place de la future gare de Clé Chly/Monfermeil (Place A.France/Utrillo),

Considérant que la proposition du cabinet **AREP Ville**, situé 16 avenue d'Ivry - 94564 Paris cedex 13, est la plus avantageuse,

**D E C I D E**

**Article 1** : De signer le présent marché et toutes les pièces s'y rapportant avec le cabinet **AREP Ville**.

**Article 2** : Le présent marché s'élève à 16 600 €/HT soit 19 920 €/TTC, à compter de sa notification.

**Article 3** : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

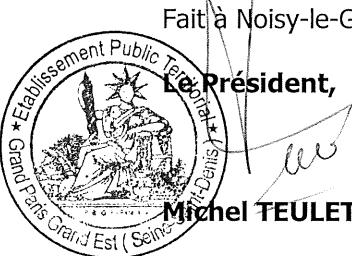
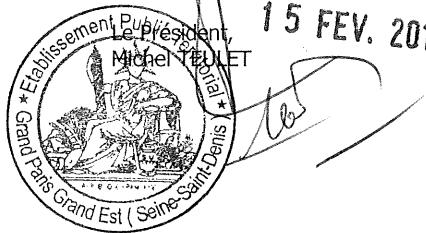
**Article 4** : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

**Article 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis,
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil,

Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu à la Préfecture le :  
Affiché - notifié le :

15 FEV. 2016



Fait à Noisy-le-Grand, le 15 FEV. 2016

Le Président,  
Michel TEULET